

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1908)
Heft: 2

Artikel: Propositions individuelles
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-242304>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

captivante causerie. Un échange d'idées a lieu sur différents points concernant l'enseignement de la natation et l'Assemblée, après discussion, adopte les vœux suivants pour être transmis au Département de l'Instruction publique.

I^o Les établissements de natation sont insuffisants à Genève. Il est désirable que l'autorité coopère au développement des établissements existants et favorise la création de piscines à eau tiède.

II^o Un cours normal de natation pour instituteurs et institutrices devrait rencontrer l'appui du Département de l'Instruction publique. En encourageant ce sport, l'Etat pourra disposer d'un personnel suffisant pour développer, pendant les vacances, l'enseignement de la natation parmi les enfants de nos écoles publiques.

III^o La Société pédagogique genevoise prie respectueusement le Département de bien vouloir examiner s'il n'y aurait pas lieu d'exiger des membres futurs du corps enseignant primaire la connaissance de la natation et d'inscrire cette branche au programme soit des sections pédagogiques, soit des cours aux stagiaires.

3^o Propositions individuelles.

Aucune.

Séance levée à 5 h.

Le bulletinier :

L. DURAND.
